

publié sur le site internet de la
collectivité le 30/06/2023

RF
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/06/2023
ARDECHE 007-200072007-DE_2023_64-DE

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 29 juin 2023

**Membres
en exercice : 37**

Date de la convocation : 23/06/2023

Présents : 28

Le jeudi 29 juin 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
32
POUR : 29
CONTRE : 3
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LIHOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Magalie MOULIN
Représentés : Sébastien BOURDELY par Thibault ROBERT, Sébastien PRADIER par Jacques GENEST, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Martine IMBERT
Absents : Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Géraldine REYNAUD
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_64 - Objet Adhésion à la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche et désignation d'un représentant

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur,
Vu les statuts de la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche en vigueur,*

Il est rappelé que l'association Territoire et Compétences qui porte la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche (anciennement Ardèche méridionale) a pour objet de :

- contribuer à l'anticipation des mutations économiques par la GPEC territoriale et la formation
- contribuer au développement local de l'emploi

Considérant qu'elle peut exercer ces missions d'intérêt général par conventionnement avec les collectivités territoriales.

Ainsi, l'association propose aux 10 EPCI situés sur la moitié sud du département d'adhérer à la MDEF afin de permettre la conduite de leurs actions dont le budget prévisionnel s'élève à 158 944 €.

Il est précisé que la Cdc Bassin d'Aubenas n'a pas renouvelé son adhésion pour l'année 2023.

La contribution annuelle demandée aux collectivités est de 40 915 € au total et de 1 883 € pour la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (comme en 2021 et 2022).

Il est proposé d'adhérer pour 2023 à la MDEF Sud Ardèche pour le montant précité et de nommer un représentant qui participera aux organes représentatifs de ladite association.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures, les candidat(e)s sont :

Candidat délégué titulaire

Claude Brun

Il est rappelé que les représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

A l'issue des opérations électorales, et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 29 suffrages exprimés pour monsieur Claude BRUN.

Le Conseil communautaire décide :

- **d'adhérer** à la MDEF Sud Ardèche pour l'année 2023 avec une contribution annuelle de 1 883 €,
- **de désigner** monsieur Claude BRUN en tant que représentant titulaire auprès de la MDEF Sud Ardèche,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 29 juin 2023,
Le Président, Jacques GENEST

